

# AVIS AU PUBLIC

## Etablissements classés : Exploitation d'un monte-escaliers

En application de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

**30 juillet 2024**

l'Inspection du Travail et des Mines a transmis à l'Administration communale de Bous-Waldbredimus le dossier de demande d'autorisation

**3A/2024/3005/176**

ayant pour objet

**l'exploitation d'un monte-escaliers**

à l'emplacement

**Bous, 35A rue de Luxembourg**

pour le compte de

**Madame Léonie Back-Faber**

A dater du jour de l'affichage, le dossier complet est déposé à la maison communale et pourra y être consulté pendant 15 jours par tous les intéressés.

Bous, le 7 août 2024

pour le Collège des bourgmestre et échevins:

le Bourgmestre



le Secrétaire



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour pour une durée de 15 jours.

Bous, le 7 août 2024



le Bourgmestre



le Secrétaire